



Revenu solidarité active

Par onia

bonsoir

je vous sollicite concernant le RSA, je ss en congée parental (pour mes jumeaux) (je reçois de la caf au total 1 187 ?)et mon époux ne perçoit plus d'indemnité de chômage alors ma question est la suivante :

est ce qu'il peut prétendre au rsa après son chômage ?

merci pour votre réponse.

Cordialement,

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50